

BNP PARIBAS RÉUNION

MODIFICATION DES CONDITIONS TARIFAIRES POUR LES PROFESSIONNELS

1^{er} Janvier 2026

Vous trouverez ci-après, en **bleu**, les nouvelles conditions tarifaires pour les opérations initiées dans le cadre de votre activité professionnelle, qui seront modifiées par rapport à celles du 1^{er} février 2025.

Vous pouvez consulter l'ensemble de nos conditions tarifaires sur le site [reunion.mabanque.bnpparibas*](https://reunion.mabanque.bnpparibas) ou en agence.

- Vous êtes réputé avoir accepté ces nouvelles conditions si vous n'informez pas la Banque de votre refus avant le 1^{er} janvier 2026.
- Vous pouvez refuser les nouvelles conditions tarifaires liées à la gestion de votre compte courant ou à celle de votre carte en **résiliant** votre convention de compte courant ou votre contrat carte **sans frais avant le 1^{er} janvier 2026**.
- Pour tout autre produit ou service concerné par une modification tarifaire, reportez-vous aux conditions de résiliation prévues dans le contrat relatif à ce produit ou service.

À défaut de résiliation avant le 1^{er} janvier 2026, les nouvelles conditions tarifaires s'appliqueront.

Si vous avez des interrogations sur ces modifications ou sur les modalités et conséquences du refus des nouvelles conditions, vous pouvez vous rapprocher de votre conseiller habituel.

Les tarifs indiqués dans ce document sont exprimés en euros, hors taxes. Il s'y ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération.

Les commissions soumises, partiellement ou totalement, à la TVA sont signalées par la mention « HT ».

*Coût de connexion selon opérateur.



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DU COMPTE

➔ Service en agence

- Fourniture de renseignements destinés au contrôle annuel des sociétés à partir de 150 € HT
(Déterminé en fonction de la complexité)⁽¹⁾

➔ Tenue de compte

- Frais de gestion de compte
 - compte courant en euros de 57,50 € HT à 210,00 € HT par compte et par trimestre
 - compte courant en devises :
 - > Si une commission de mouvement (ou de compte) est perçue de 79,50 € HT à 210,00 € HT par compte et par trimestre
 - > Sinon... de 145,50 € HT à 210,00 € HT par compte et par trimestre
- Ces frais rémunèrent la gestion administrative et comptable du compte courant.

BANQUE À DISTANCE

➔ Solution de gestion et de communication

- ▶ Vous voulez automatiser vos transactions avec BNP Paribas Réunion grâce à des échanges informatiques de fichiers

EBICS est un protocole de télétransmission pour vos échanges de fichiers. Vos échanges de fichiers sont possibles grâce à un logiciel approprié (si vous n'en possédez pas, voir notre solution **NetCash**).

- Abonnement mensuel à EBICS 24 € HT / mois

- ▶ Vous avez besoin d'une solution Internet pour envoyer et recevoir vos fichiers

NetCash est une solution internet de télétransmission interbancaire qui permet de :

- Gérer l'ensemble de vos comptes bancaires domestiques et internationaux avec l'ensemble de vos banques et de suivre votre position quotidienne de trésorerie ;
- Créer ou importer des fichiers et instruire vos opérations bancaires (virements et prélèvements SEPA, virements non SEPA, remises de lettres de change relevé et de bons à payer) ;
- Exploiter les relevés issus de l'ensemble de vos banques.

- Abonnement à NetCash Simplicité à partir de 57 € HT / mois (jusqu'à 10 comptes et hors abonnement au service « Échanges de Fichiers »).

- Frais par compte (au-delà de 10 comptes) 2,30 € HT / mois

(1) Pour plus d'informations, veuillez contacter votre chargé d'affaires.

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

→ Carte bancaire : paiements et retraits d'espèces

	 Visa Business
Retrait au distributeur automatique de billets (DAB) hors zone euro : <i>Date de valeur du retrait : jour du retrait + 1 jour ouvré⁽¹⁾</i> > aux DAB du réseau BNP Paribas Global Network ⁽²⁾ > aux DAB du réseau d'une banque partenaire de Global Alliance ⁽²⁾ > aux DAB des autres établissements	Sans frais ⁽³⁾ Sans frais ⁽³⁾ 2,90 % + 3,60 € / retrait ⁽³⁾

→ Effets de commerce

► Vous remettez des effets de commerce à l'encaissement en France

- Remise d'effets de commerce à l'encaissement sur support papier :
 - Frais par remise **17 €** / remise
 - Frais par effet **7 €** / effet⁽⁴⁾

► Vous réglez vos fournisseurs par effet de commerce payable à l'étranger

- Paiement⁽⁵⁾ d'un effet 1 % / effet
 - Minimum **40 €** / remise
 - Maximum 705 € / effet

► Vous remettez à l'encaissement un effet payable à l'étranger

Date de valeur pour les opérations sans change : date de règlement interbancaire.

Date de valeur pour les opérations avec change : date de règlement interbancaire + délai de change (2 jours ouvrés).

- Encaissement⁽⁵⁾ d'un effet 1 % / effet
 - Minimum **40 €** / remise
 - Maximum 705 € / effet

(1) Jour ouvré : selon les critères de la Banque de France, du lundi au vendredi, même si l'agence BNP Paribas Réunion est ouverte le samedi. (2) La liste est disponible sur le site reunion.mabanque.bnpparibas. (3) Hors frais de change et frais éventuels appliqués par les banques étrangères correspondantes. (4) Lorsque les effets sont pris à l'escompte, il est perçu, en plus des commissions de service décrites ci-dessus, des intérêts et frais (agios) dont le minimum est de 5,40 €. (5) Hors éventuelle commission de change.

➔ Virements

► Vous émettez un virement SEPA⁽¹⁾

- **Virement permanent entre compte en euros avec MaBanque professionnels accessible via mabanquereunion.bnpparibas⁽²⁾ et l'application « BNP Paribas Réunion »⁽²⁾ :**
 - Frais de mise en place d'un virement permanent..... **GRATUIT**
 - Frais par virement permanent unitaire émis..... **GRATUIT**
 - Frais de modification d'un virement permanent..... **GRATUIT**

► Vous émettez un virement de trésorerie

- **Virement de trésorerie domestique :**
 - Par télétransmission 7,40€ / virement
 - Sur support papier **20€** / virement
- **Virement de trésorerie international⁽³⁾ :**
 - Par télétransmission 16,50€ / virement
 - Sur support papier **26,50€** / virement
 - Commission de change sur virement par télétransmission.....
..... 0,25% / virement, Min 25,00€, Max 65,00€
 - Commission de change sur virement sur support papier.....
..... 1,00% / virement, Min 25,00€, Max 65,00€

➔ Prélèvements SEPA / Titre Interbancaire de paiement (TIP) SEPA

► Les prélèvements SEPA, TIP SEPA au débit de votre compte

- **Opposition sur prélèvement :**
 - Effectuée à votre agence **14€** / opération
- **Autorisation de créanciers à prélever :**
 - Ouverture d'une liste effectuée à votre agence..... **14€**
 - Ouverture d'une liste effectuée par un service de banque électronique ... **12€**
 - Ajout de créancier
..... **5,10 €** pour la 1^{re} plage de 1 à 10 créanciers
..... **+ 4 €** pour la 2^e plage de 11 à 20 créanciers
..... **3,10 €** pour la 3^e plage supérieure à 21 créanciers

(1) Le SEPA correspond à l'espace unique de paiement en euros. La zone SEPA est composée de 37 pays et territoires : les 27 pays de l'Union européenne, plus le Royaume-Uni, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein, la Suisse, Monaco, Saint-Marin, Andorre, Gibraltar et le Vatican. (2) Coût de fourniture d'accès à Internet. (3) Hors frais de change et frais éventuels appliqués par les banques étrangères correspondantes.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

➔ Incidents de paiement

- Frais par saisie-attribution } 100€
- Frais par saisie-conservatoire }
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur
..10% du montant dû au Trésor Public, dans la limite de 100 €⁽¹⁾
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France
d'une interdiction d'émettre des chèques 33,50€

➔ Incidents d'encaissement

- Effet de commerce remis à l'encaissement et revenu impayé
(hors frais de protêt éventuels) :
 - Information télétransmise 15€ / impayé
 - Information transmise sur support papier 19,30€ / impayé

FINANCEMENTS ET CRÉDITS

➔ Gestion des dossiers de financement

► Demande de caution bancaire

- Commission d'utilisation taux annuel – minimum 37€/trimestre
- Frais liés à l'établissement de :
 - Acte standard (modèle standard préétabli) 65€
 - Acte non standard à partir de 165€
 - Avenant (modification apportée à l'acte d'origine) 67€

(1) Article L.262, 5° du livre des procédures fiscales. (2) Frais perçus par les sociétés de gestion en l'absence d'accord de distribution avec BNP Paribas.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

➔ Placement des excédents de trésorerie

► Vous souhaitez placer vos excédents de trésorerie à court terme ou moyen/long terme

- OPC gérés par d'autres établissements que BNP Paribas :

	Agence
Droits d'entrée OPC	0,96%
Gérés par d'autres établissements que BNP Paribas	Ou maximum des droits d'entrée indiqués dans le DIC de l'OPC ⁽²⁾

- Pour les personnes morales sans but lucratif, nous vous proposons également :
 - Livret A (taux en vigueur depuis le 1^{er} août 2025) 1,70%
 - Compte Épargne (taux en vigueur depuis le 1^{er} avril 2023) .. 0,10% brut

➔ Conservation du Portefeuille titres et les autres services

► Les autres services

- Service Plus-values 75 € / an

➔ Protection des biens

- ▶ Vous souhaitez sécuriser vos locaux contre les risques de vols, et de vandalisme

Homiris Pro⁽¹⁾ est un service d'alarme et de télésurveillance opéré par Euro Protection Surveillance (EPS)⁽¹⁾, offre tout compris pour la protection des locaux professionnels contre les risques de cambriolage et d'agression.

Formule Essentiel⁽²⁾ avec information (à partir de)⁽³⁾ **35 € HT par mois**

- Système d'alarme connecté mis à disposition et installé par un professionnel.
- Contrôle à distance du système d'alarme et maintenance, y compris le remplacement des piles.
- Télésurveillance 24h/24, 7j/7.
- Information immédiate de l'abonné par téléphone.
- Pilotage à distance via l'espace abonné et l'application mobile Homiris⁽⁴⁾

• **Formule Intégral⁽²⁾ avec intervention** (à partir de)⁽³⁾ **44 € HT par mois**

La formule Intégral est composée de la formule Essentiel, avec en complément :

- Analyse par un opérateur du centre de surveillance⁽⁵⁾ de la situation sur place
- Intervention d'un agent de sécurité⁽⁶⁾
- Appel aux forces de l'ordre⁽⁶⁾
- Organisation des mesures de sauvegarde du local⁽⁷⁾

• **Installation et mise en service clé en main** **150 € HT**

Nous consulter pour prendre rendez-vous avec un technicien-conseil Homiris. Il définira avec vous votre tarif personnalisé lors du diagnostic sécurité, en tenant compte du lieu à protéger et de vos besoins.

(1) Homiris, un service opéré par EPS – SAS au capital de 1 123 600 €. Siège social : 30 rue du Doubs, 67 100 Strasbourg – Correspondance abonnés : 36 rue de Messines, CS 70 002, 59 891 Lille Cedex 9. Immatriculée sous le n°338 780 513 Strasbourg – Code APE 80.20Z. L'autorisation administrative délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) sous le numéro AUT-067-2117-04-16-20180359358 ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. **(2)** Dans les limites et conditions prévues aux conditions générales disponibles en agence ou sur reunion.mabanque.bnpparibas (coût de connexion selon « opérateur »). **(3)** Tarif HT « à partir de » en vigueur pour un équipement de base tel que décrit dans chacune des formules, hors extensions, hors options, hors frais d'installation et de mise en service. L'offre Homiris pour les professionnels est réservée aux clients BNP Paribas Réunion ayant une activité professionnelle (hors bijouteries, établissements financiers, agents bancaires, hôpitaux et data centers), dont le local à protéger se situe à la Réunion, aux Antilles françaises (hors Saint-Barthélemy) ou en Guyane uniquement à Cayenne, Kourou, Macouria, Montsinery-Tonnegrande, Rémire-Montjoly et Roura, d'une surface maximum de 800 m² et dont la valeur des biens mobiliers n'excède pas 500 000 €, sous réserve des conditions et limites figurant dans les conditions générales. **(4)** Disponible sur les plateformes de téléchargement habituelles, sous réserve de compatibilité. **(5)** Centres de Télésurveillance EPS certifiés APSAD – Service de Télésurveillance P5 (référentiel I31) – Certificats n°163.00.31, n°216.10.31, n°162.00.31 et n°241.21.31 délivrés par CNPP Cert. (www.cnpp.com). **(6)** Si nécessaire et après levée de doute conformément à la réglementation. **(7)** Les frais de gardiennage ou de sécurisation des issues endommagées, engagés en cas d'effraction, sont facturés par EPS et pourraient être couverts éventuellement par le contrat d'assurance pour les locaux professionnels.

Pour plus d'informations,
BNP Paribas Réunion est à votre
disposition :



**Votre chargé d'affaires
sur sa ligne directe**

(numéro non surtaxé)



**Votre Centre de Relation
Clients**

0 800 812 812

Service & appel
gratuits



Le site
reunion.mabanque.bnpparibas*



L'application
« BNP Paribas Réunion »**
pour tablettes et smartphones

*Coût de connexion selon opérateur.

**Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : gratuit et illimité, hors coût de communication ou de fourniture d'accès à Internet et hors alertes par SMS.

BNP Paribas Réunion, SA au capital de 24 934 510 euros, Siège social : 1 bd Haussmann 75009 Paris • Immatriculé sous le n° 428633408 RCS Paris, Siret 42863340800029, APE6419Z • Identifiant européen : FR45428633408, Orias n° 07023475 (www.orias.fr). **STUDIO BCEF** - MN36143 - 10/2025. Ce document est imprimé sur du papier certifié. N° ADEME : FR200182_01XHWE



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change